

Chapitre 7

Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

> MANUEL PAGES 130-145

RAPPEL DU PROGRAMME – CYCLE 4 – 3^E

D'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020

Thème 2

Le monde depuis 1945

- La guerre froide, un monde bipolaire (1947-1991)
- Indépendances et construction de nouveaux États
- **Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945**
- Enjeux et conflits dans le monde après 1989

Les étapes et les enjeux de la construction européenne sont à situer dans leur contexte international et à aborder à partir de réalisations concrètes.

Mise au point scientifique et historiographique

■ Les objets d'étude du chapitre

L'objectif de ce chapitre est de faire travailler les élèves sur la nature de l'Union européenne, à la fois une création unique au monde et aussi l'organisation dans laquelle ils vivent. Pour cela, ils aborderont les objectifs et les rythmes de la construction européenne.

- **Comment s'est construit le projet européen depuis 1945 ?** L'UE s'est construite en suivant un double processus d'élargissement et d'approfondissement. C'est une organisation dans laquelle les États ont abandonné une part de leur souveraineté, mais conservent encore des prérogatives importantes. Elle est régie par des institutions assurant un équilibre entre supranationalité et intergouvernementalité.

- **Quels sont les enjeux du début de la construction européenne ?** Le rapprochement des États européens apparaît comme le moyen de garantir la paix et la démocratie, d'assurer la

reconstruction d'un continent en ruine et en déclin et de faire face à l'expansionnisme soviétique. Avec la signature du traité de Paris en 1951, qui instaure la CECA, l'Europe unie fait un premier pas vers son intégration qui s'approfondit avec les traités de Rome du 25 mars 1957 créant Euratom et la CEE (dont l'objectif est de réaliser progressivement un marché commun).

- **Quels sont les enjeux de la naissance de l'Union européenne ?** Le traité de Maastricht (1992) complète l'Acte unique et sort la construction européenne du cadre essentiellement économique qui était le sien depuis 1957, lui donnant une dimension politique inédite. Il instaure l'Union européenne, crée une citoyenneté européenne et lance l'Union économique et monétaire et la création d'une monnaie unique (le futur euro), impliquant donc la disparition des monnaies nationales, le transfert de la politique monétaire à des institutions bancaires supranationales et la convergence progressive des économies.

- **Quels sont les défis actuels de l'Union européenne ?** Dans un contexte où les crises (financière en 2008, migratoire en 2015, sanitaire en 2019) se sont succédé, l'Union européenne s'était jusqu'à récemment (plan de relance de 2021) montrée divisée, provoquant un manque de crédibilité et de visibilité aussi bien pour les citoyens européens que pour les autres pays. Ainsi l'UE peine à susciter auprès des peuples une véritable adhésion de cœur et de sentiment, ce qu'illustre le Brexit.

■ L'intitulé du chapitre

Le chapitre « Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945 » s'inscrit dans l'historiographie actuelle de l'intégration européenne.

Tout d'abord les travaux récents replacent la construction européenne dans un contexte historique plus global. Par exemple, les premiers moments s'inscrivent dans le contexte de la guerre froide et de la décolonisation alors que le traité de Maastricht doit être pensé dans le contexte de la fin du monde bipolaire, de l'accélération de la mondialisation et de la constitution d'organisations régionales sur toute la planète. De plus, dans les années 1990, l'histoire centrée sur les grands événements et les grands hommes s'ouvre à une histoire plus sociale et plus culturelle, qui s'intéresse aux milieux et aux acteurs, aux mémoires et aux représentations, aux opinions publiques, au sentiment européen... (et qui remet en cause l'idée d'un projet d'élites partageant une identité européenne). Cela amène à utiliser des

concepts des autres sciences sociales (science politique, sociologie, etc.) et à en forger de nouveaux comme « l'europanisation » qui désigne les différentes formes d'intégration, institutionnalisées ou non.

La vision téléologique de la construction européenne, envisagée comme un processus linéaire et régulier, répondant à la logique d'une progression par étapes n'a plus guère cours aujourd'hui. Les historien·nes reconsidèrent l'entreprise européenne en montrant à quel point cette dernière a été semée d'obstacles.

Bibliographie

■ Ouvrages généraux

- Yves BERTONCINI et al. (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008.

- Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 2004.

- Sylvain KAHN, *Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945*, Paris, PUF, 2021.

■ Sites Internet

- www.cvce.eu/collections/historical-events

Site du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe de l'Université du Luxembourg : des milliers de documents et de publications sur la construction européenne.

- <https://eu-historians.org>

Publications du groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne

Orientations pour la mise en œuvre du chapitre

■ **Notions clés :** élargissement, approfondissement, marché commun, citoyen européen

■ **Repères chronologiques à construire :** 1951 : début de la construction européenne ; 1957 : traité de Rome ; 1992 : traité de Maastricht

Ouverture de chapitre

> MANUEL PAGES 130-131

L'ouverture de chapitre indique aux élèves, par la problématique énoncée, l'objectif qu'ils doivent atteindre : comprendre que la construction européenne s'est faite à travers

des coopérations concrètes dans un contexte historique qui a évolué.

Les repères chronologiques permettent aux élèves de prendre conscience des différentes temporalités de la construction européenne.

Les questions ont pour objectif de cerner le thème du chapitre. À l'aide des termes du sujet et des documents, ils situent dans le temps la construction européenne et en identifient la nature à travers des réalisations concrètes. Les deux images sont des documents qui ont pour objectif de promouvoir la construction européenne auprès de la jeunesse. Elles présentent un des principes structurant de la construction européenne, la libre circulation. Dans les sondages eurobaromètres, cette dernière est perçue comme la grande réalisation de l'Union européenne, juste avant la paix.

• Doc 1

Ce document de communication est à destination des jeunes européens, comme le rappelle sa nature (papier buvard distribué dans les écoles) et son apostrophe. Six enfants (autant que les pays fondateurs) font une ronde pour un lever de fanions rappelant les créations de la CECA (traité de Paris) et d'Euratom et du marché commun (traités de Rome). En fond, les territoires des six États sont représentés sans frontières et comme une île, mais avec les capitales, pour illustrer la libre circulation et l'union douanière. Une série de données démographiques et économiques « traditionnelles » sert à mettre en avant la puissance de cette organisation européenne. Il s'agit donc de la deuxième grande étape de la construction européenne qui est présentée ici.

• Doc 2

Erasmus est une des initiatives européennes les plus connues. Créé en 1987, il devient Erasmus+ en 2014 pour regrouper plusieurs programmes de mobilité. Sont ainsi concernés les étudiants (qui représentent la moitié des bénéficiaires), mais aussi les collégiens et les lycéens, les apprentis, les stagiaires, les enseignants, les demandeurs d'emploi, etc.

pour un an maximum sur un cycle (licence, master). Le programme Erasmus+ est doté d'un budget de 26,2 milliards d'euros pour la période 2021-2027 (en hausse de 80 %) afin de proposer une aide financière à ceux qui participent à cette mobilité, en fonction du type de séjour, du pays d'accueil et du public. Par exemple, en 2022, un étudiant français en stage en Allemagne pourra bénéficier d'une bourse de 300 à 400 € mensuel. En 35 ans, 1 million de Français en ont profité. Toutefois, les jeunes ne représentent que moins de 4 %, et ce taux ne compte que très peu de jeunes issus des milieux populaires.

Cette photographie a été publiée en première page du site de l'ESN, Erasmus Students Network, une association européenne fondée en 1990 avec le soutien financier de la Commission européenne, pour l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux. Chaque année se tient une assemblée générale comme celle qui a réuni 900 personnes en 2018 en Espagne. Le cadre et l'attitude donnent une impression de joie et de solidarité. Différents drapeaux nationaux sont reconnaissables : allemand (à gauche), roumain, belge et grec (milieu), azerbaïdjanais (premier plan, rappelant ainsi qu'il existe aussi des pays tiers non associés au programme mais qui peuvent participer à certaines actions) par exemple.

Je me repère

La construction européenne depuis 1945

> MANUEL PAGES 132-133

• Doc 1

Cette carte permet d'aborder à la fois l'élargissement et l'approfondissement de la construction européenne.

Si la vocation de la CEE est de s'ouvrir à tous les pays d'Europe, son noyau fondateur se limite à six États : la France, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Entre 1973 et 1986, la logique des élargissements, en direction du Nord puis de la Méditerranée, correspond d'une part à l'évolution des

relations politiques entre les pays d'Europe mais aussi au progrès de la démocratie. L'Europe s'ouvre vers le Nord-Ouest en 1973, en intégrant l'Irlande, le Royaume-Uni et le Danemark. La chute des dictatures en Grèce, en Espagne et au Portugal au milieu des années 1970 permet leur entrée dans la Communauté dans les années 1980. La fin de la guerre froide marque un tournant dans la construction européenne qui peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent. Les pays de l'ex-bloc soviétique en voie de démocratisation ne sont pas tout de suite en mesure, en raison de leurs difficultés économiques, d'adhérer rapidement à la CEE. En 1990, avec la réunification allemande, la Communauté absorbe le territoire de l'ancienne RDA. Le 1^{er} janvier 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède rejoignent l'Union européenne. Le 5^e élargissement en 2004 est de loin le plus important par son envergure et sa diversité. Il concerne huit États d'Europe centrale et orientale et les deux îles méditerranéennes de Malte et Chypre. Après de nombreuses réformes, la Bulgarie et la Roumanie sont à leur tour intégrées à l'UE en 2007, puis la Croatie en 2013. L'élargissement a vocation à se poursuivre vers les pays reconnus officiellement ou potentiellement (Bosnie Herzégovine et Kosovo) comme candidats, à savoir les pays des Balkans, la Turquie et depuis 2022 l'Ukraine et la Moldavie. Ils doivent remplir les critères de Copenhague (1993) : respect de la démocratie, application de l'économie de marché et intégration de l'acquis communautaire. À l'inverse, un État a quitté l'UE en 2020, le Royaume-Uni, suite à un référendum en 2016 et trois procédures non rejetées par l'UE n'ont pas abouti (Norvège, Islande, Suisse).

L'approfondissement de la construction européenne est ici représenté à travers la zone euro et l'espace Schengen. La multiplication du nombre des États membres d'une part et l'élargissement du champ d'action de l'Union d'autre part ont conduit à mettre en place une Europe à plusieurs vitesses : espace Schengen sans l'Irlande, Chypre, la Roumanie, la Bulgarie

et la Croatie, Eurogroupe à 19 (20 au 1^{er} janvier 2023 avec la Croatie). Le traité d'Amsterdam (1997) a initié la possibilité de procédures de « coopération renforcée » pour les pays qui souhaitent avancer plus vite dans la voie de l'approfondissement.

• Doc 2

La construction européenne est unique, les États partageant leur souveraineté dans certains domaines au profit d'institutions supranationales et intergouvernementales. Mais depuis les années 1980, un reproche de déficit démocratique est fait à l'Union européenne.

La Commission européenne : elle exprime l'intérêt général européen ; ses membres doivent être indépendants des États membres. Elle a l'initiative de la législation communautaire et assure son application ainsi que celle des politiques communes. Gardienne des traités, elle veille au respect du droit communautaire.

Le Conseil européen : créé en 1974, il réunit les chefs d'État et de gouvernement et le président de la Commission à intervalles réguliers ou quand la situation l'exige. Organe majeur de l'UE, il lui donne les impulsions nécessaires et en définit les orientations politiques générales.

Le Conseil de l'Union européenne : il représente les intérêts des États membres. Il vote les lois et le budget, la plupart du temps en codécision avec le Parlement. Avec le temps, le vote à la majorité qualifiée (au moins 55 % des États représentant au moins 65 % de la population) a progressé, mais l'unanimité est encore requise dans des domaines sensibles comme la politique étrangère, la défense, la fiscalité, etc.

Le Parlement européen : il représente les peuples européens ; ses députés sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct, depuis 1979. Ses pouvoirs législatifs et budgétaires ont augmenté avec le temps. Il assure également un contrôle général des activités communautaires et peut obliger la Commission à démissionner.

La cour de justice de l'Union européenne : elle « assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités », c'est-à-dire, contrôle la légalité des actes des institutions de l'Union européenne, veille au respect des traités par les États membres et interprète le droit de l'Union à la demande des juges nationaux.

La banque centrale européenne : elle gère l'euro et la politique monétaire avec l'Eurogroupe et veille à la stabilité des prix et du système financier.

• Frise chronologique

Son intérêt est de mettre en avant les trois grands temps de la construction européenne. Y figurent les principaux traités européens et quelques grandes réalisations concrètes de l'Union européenne.

Sa lecture doit se faire simultanément avec la carte du **doc 1** pour mieux comprendre le contexte des élargissements et des grandes actions de l'UE.

Le lien avec l'organigramme (**doc 2**) est le traité de Lisbonne (signé en 2007 et entré en vigueur en décembre 2009) : il a renforcé le rôle des parlements nationaux et européen et créé un droit d'initiative permettant aux citoyens d'inviter la Commission à présenter des propositions législatives. Pour faciliter la prise de décision, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne (au moins 55 % des États représentant au moins 65 % de la population) a été étendu à de nouveaux domaines. Pour doter l'UE d'une meilleure visibilité mondiale, deux fonctions ont été créées : un président du Conseil européen et un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'une des plus importantes réalisations de l'UE est la Politique agricole commune (prévue par le traité de Rome en 1957, entrée en vigueur en 1962), en raison de son poids financier : représentant 31 % du budget européen pour la période 2021-2027, c'était il y a encore peu la première politique commune (66 % du budget dans les années 1980). Outil d'une agriculture

productiviste pour arriver à l'autosuffisance alimentaire jusqu'à la réforme de 1992, elle prend dorénavant davantage en compte l'environnement et la sécurité alimentaire.

■ Réponses aux questions

1. De 1951 à 1992 a lieu la première grande période de la construction européenne, avec la CECA puis la CEE, des organisations à vocation essentiellement économique nées dans un but de paix en Europe et dans le contexte de la guerre froide (bloc occidental). La seconde période débute en 1992, avec la création de l'Union européenne, organisation également politique dans le contexte de la fin de la guerre froide et du monde multipolaire.

2. Les États à l'origine de la construction européenne sont la France, la RFA, l'Italie, la Belgique les Pays-Bas et le Luxembourg. L'élargissement se fait en direction du Nord puis de la Méditerranée de 1957 à 1989, et enfin vers l'Est entre 1989 et 2013 (avec en particulier 10 États en 2004) : avec la fin de la guerre froide, la construction européenne peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent.

3. Le Parlement européen occupe une place centrale car c'est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct (depuis 1979), son rôle étant de représenter les citoyens de l'UE. Pour cela d'une part il partage le pouvoir de discuter et d'adopter les lois et le budget de l'UE avec le Conseil de l'UE et d'autre part, il investit les membres de la Commission européenne et en contrôle le travail. Son pouvoir n'a cessé de s'accroître (en particulier avec le traité de Lisbonne) renforçant la légitimité démocratique de l'UE.

Je découvre

Les débuts de la construction européenne (1950-1992)

> MANUEL PAGES 134-135

■ Objectifs

Cette étude a pour but de montrer l'europanisation des politiques publiques économiques et internationales des États européens, alors que la convergence des sociétés européennes est déjà faite. Cette harmonisation, ce rapprochement des États, est réalisé à travers des transferts partiels et ponctuels de souveraineté nationale dans un but d'intégration démocratique à la fois politique, économique, sociale et culturelle.

■ Les documents

Les deux documents pivots sont des extraits de deux documents institutionnels à l'origine des premières institutions supranationales de la construction européenne : la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 pour la CECA (**doc 1**) et le traité de Rome instituant la CEE (**doc 3**).

Les autres documents, iconographiques, présentent des réalisations concrètes ou des acteurs historiques, révélateurs du processus de la construction européenne.

• Doc 1

Le choix de ce texte (plutôt que le traité de Paris instituant la CECA signé le 18 avril 1951) n'est pas seulement justifié par le retentissement qu'il a eu au moment de sa parution. Son étude permet aussi de faire connaître aux élèves un des « pères fondateurs de l'Europe » et de savoir que la date choisie pour la Journée de l'Europe (en 1985) commémore le texte considéré comme fondateur de la construction européenne.

C'est le Commissaire général au Plan, le Français Jean Monnet, qui eut l'idée de proposer aux Allemands une alliance inattendue, en réaction à la collaboration difficile avec le Royaume-Uni. Dans une vision fonctionnaliste, il s'agissait de mettre en

commun l'extraction et la commercialisation du charbon et du minerai de fer, c'est-à-dire des matières premières indispensables à l'économie et à l'armement. Pour cela les États signataires décidaient de mutualiser (et non pas déléguer) leur souveraineté dans le domaine de l'énergie et de la sidérurgie à travers une organisation supranationale. Les extraits sélectionnés mettent donc en avant la volonté de garantir la prospérité, de sauvegarder la paix et de créer d'une véritable Fédération européenne (dont la CECA serait la première étape).

• Doc 2

Le commanditaire de l'affiche est le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, un groupe de pression créé en octobre 1955 à Paris par Jean Monnet (qui avait démissionné de la présidence de la Haute Autorité de la CECA en novembre 1954). Il regroupe une centaine de responsables syndicaux et politiques (démocrates-chrétiens, libéraux et socialistes) des pays de la CECA. Après l'échec de la CED (août 1954), l'objectif est de soutenir la relance européenne décidée lors de la Conférence de Messine des 6 États membres de la CECA en juin 1955) en faisant pression sur les gouvernements et les parlements nationaux.

L'affiche illustre bien les préoccupations de Jean Monnet : pour faire face à l'opposition entre les États-Unis et l'URSS ainsi qu'au déclin économique et politique de l'Europe occidentale, il faut que les États délèguent des pouvoirs à des institutions fédérales européennes.

Jean Monnet propose l'élargissement des compétences de la CECA et l'intégration de l'énergie atomique civile.

• Doc 3

Le contexte est celui évoqué pour le **document 2**. Le texte est le résultat du travail d'un comité d'experts et de représentants personnels des ministres réunis sous la direction d'une personnalité politique, le Belge Paul Henri Spaak (les pays du Benelux sont moteur dans la relance de la construction européenne).

Les traités de Rome approfondissent la construction européenne et établissent la

Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom. L'approche sectorielle de la CECA est abandonnée (sauf pour l'énergie nucléaire) pour une intégration économique générale. Le traité instituant la CEE est un traité cadre car il liste les objectifs que les institutions doivent mettre en œuvre. Ainsi, la mise en place de l'Union douanière est très détaillée, alors que le texte reste assez général sur la mise en place des libertés de circulation (marchandises, capitaux et personnes) et l'adoption de politiques communes (agriculture et transport). L'extrait ne présente pas les institutions mises en place, mais ces dernières, inspirées de la CECA, forment un ensemble hybride entre supranationalité et intergouvernementalité.

• Doc 4 et Info

En retour de la visite officielle du chancelier Adenauer en France en juillet, de Gaulle se rend en Allemagne en septembre 1962. La photographie montre la première étape de ce voyage, Bonn, la capitale de la RFA. De Gaulle, en civil, est acclamé par une foule qui revendique plus d'intégration européenne (la pancarte en allemand proclame « Nous voulons une Europe fédérale »). Ces échanges aboutissent à renforcer la coopération franco-allemande avec la signature du traité de l'Élysée (1963).

Le passé commun d'opposants au nazisme a rapproché de Gaulle et Adenauer qui forment le premier « couple franco-allemand ». Cette expression est née plus tard, dans les années 1970, pour désigner la collaboration entre Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt. Cette proximité se retrouve ensuite entre François Mitterrand et Helmut Kohl dans les années 1980-1990. Lors de ces moments, des initiatives franco-allemandes ont fait progresser la construction européenne. Plus important pour la France que pour l'Allemagne, le « couple franco-allemand » a aussi perdu de sa pertinence depuis la fin des années 1990 : divergence entre les deux pays, mondialisation, crises, complexité de l'UE à 27 ont rendu plus difficiles les accords franco-allemands et ont affaibli leur portée.

• Chiffres clés

Ils seront mis en relation avec l'ensemble des documents. Ils montrent que la CEE est un espace d'expansion économique, permettant d'accroître la croissance des Trente glorieuses avec un taux de croissance (5,1 % entre 1961 et 1971) supérieur à celui des États-Unis et du Royaume-Uni.

Les pays membres de la CEE sont devenus les premiers partenaires commerciaux les uns pour les autres. La part du commerce intracommunautaire dans le commerce extérieur des 6 est passé du tiers à plus de la moitié entre 1958 et 1970. La levée des tarifs douaniers fut achevée le 1^{er} juillet 1968 au lieu du 1^{er} janvier 1970.

La conception de la PAC doit beaucoup au commissaire hollandais Sicco Mansholt. Elle avait quatre objectifs : améliorer la productivité agricole, améliorer le niveau de vie de la population agricole, stabiliser les marchés et assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire. Un prix minimum a été fixé pour un certain nombre de productions agricoles qui étaient aussi protégées par une taxation des importations. Cette politique a favorisé la concentration des exploitations agricoles et l'intensification des cultures. Le succès est tel que la CEE est en situation de surproduction au début des années 1970.

• Doc 5

La photographie montre le premier décollage de la fusée Ariane 1 depuis Kourou à 14 h 14 le 24 décembre 1979. Le but est de présenter une « réalisation concrète de la construction européenne ». Dans un premier temps, le manque de coordination entre les trois organismes spatiaux européens créés en 1962-1963 provoque les échecs à répétition de la fusée Europa. Mais malgré les divergences européennes (le Royaume-Uni est favorable à l'achat de lanceurs américains) et les pressions américaines, un accord est finalement trouvé pour développer un lanceur lourd financé à 60 % par la France (1973) et pour la création de l'agence spatiale européenne par 11 États en 1975 (22 États membres aujourd'hui). Jusqu'en 2022, le programme Ariane a fait voler 5 lanceurs différents (Ariane 6 est prévue pour 2023) avec

un taux de réussite supérieur à 95 % pour ses 255 décollages.

■ Démarche

Le travail porte sur l'analyse des documents à partir de laquelle les élèves construisent une synthèse personnelle soit sous la forme d'un récit historique soit sous la forme d'une frise chronologique. Pour réaliser cette tâche, deux parcours sont proposés, qui peuvent être choisis ou réalisés successivement.

■ Travailler les compétences

Les compétences du programme rencontrent celles du socle. Elles permettent d'acquérir un savoir tout en agissant pour maîtriser des savoir-faire.

Compétences travaillées	Domaines du socle commun
<p>Se repérer dans le temps et dans l'espace. Situer un fait dans une période donnée, situer des lieux et des espaces.</p> <p>Analyser et comprendre un document -Comprendre le sens général d'un document. -Extraire les informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser. -Expliquer le document et exercer son esprit critique</p> <p>Pratiquer différents langages -Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter. -Réaliser une production graphique. -Connaître les caractéristiques d'un récit historique.</p>	<p>Domaines 1, 2, et 5 : les représentations du monde et les activités humaines</p> <p>Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer</p> <p>Domaine 2 : les domaines et outils pour apprendre</p> <p>Domaines 1, 2 et 5</p>

■ Réponses aux questions

Parcours 1 Je comprends le sens des documents

1. Les États à l'origine de la construction européenne sont au nombre de 6 : autour de la France et de l'Allemagne se retrouvent l'Italie,

la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces États ont été déchirés et ruinés par deux conflits mondiaux et connaissent un déclin à l'échelle mondiale (décolonisation, domination des États-Unis et de l'URSS). Ils se situent dans le bloc de l'Ouest. Leur territoire recouvre la plus grande partie (il manque le sud du Royaume-Uni) de l'espace européen le plus riche, au développement économique le plus ancien (foires médiévales, révolution industrielle, etc.).

2. L'objectif premier de la construction européenne est la paix (« la paix mondiale », « toute guerre [...] impossible ») et donc la volonté de peser dans la guerre froide (même si la CECA et la CEE s'inscrivent totalement dans le bloc de l'Ouest).

3. C'est une organisation économique sectorielle : la « mise en commun des productions de charbon et d'acier », une « réalisation concrète » qui doit assurer « le développement économique » et mener vers « l'unification économique » et une « Fédération européenne ».

4. La construction européenne prend une nouvelle dimension en établissant une intégration économique générale, comme son nom l'indique (Communauté économique). Tout d'abord un marché commun est mis en place (« élimination entre les États membres des droits de douane », « libre circulation des services et des capitaux »). Mais la CEE n'est pas qu'une zone de libre-échange : la libre circulation concerne aussi les personnes et l'agriculture devient une politique économique commune.

5. J'argumente à l'écrit

Il est demandé aux élèves de produire un récit historique. Le sujet permet de travailler la contextualisation, l'approche pluricausale et l'identification d'une rupture.

Les élèves peuvent opter pour un plan thématique (le contexte et les différentes causes de la construction européenne d'abord, CECA et CEE ensuite) qui reprend l'ordre des questions. Le plan chronologique (le temps de la CECA puis le temps de la CEE) est plus ambitieux et suppose peut-être que le

professeur ait pu contextualiser la relance de la construction européenne de 1957.

Parcours 2 Je réalise une frise chronologique

Cette tâche suppose que les élèves aient préalablement répondu aux questions 1 à 4 du **Parcours 1**, et ce afin d'identifier et de relever les informations utiles pour la frise chronologique.



Aide à la réalisation de la frise

Activité élève :

→ Un tableau à compléter pour étayer et organiser les connaissances [07_01]

Je découvre – Tâche complexe

Le traité de Maastricht et la naissance de l'Union européenne

> MANUEL PAGES 136-137

■ Objectifs

Les élèves abordent une nouvelle étape de la construction européenne. Dans un contexte international et communautaire nouveau, le traité de Maastricht du 7 février 1992 est un nouvel approfondissement de la construction européenne et permet son élargissement.

■ Les étapes du travail

Ce qui est demandé aux élèves

Le sujet d'étude proposé s'effectue sous la forme d'une tâche complexe, la confrontation des élèves à une situation qu'ils doivent résoudre et qui les oblige à mener l'enquête. Pour ce faire, ils analysent en groupe des documents historiques à partir desquels ils réalisent une production, en l'occurrence ici un podcast.



Guidage pour la réalisation de la tâche

Activité élève :

→ Aide à la compréhension des documents

→ Aide à la réalisation du podcast [07_02]

■ Travailler les compétences

Les compétences du programme croisent celles du socle. Si la tâche complexe fait l'objet d'un

travail en équipes, elle amène les élèves à travailler en groupes et à coopérer.

Compétences travaillées	Domaines du socle commun
Raisonnement, justifier une démarche et les choix effectués -Poser des questions, se poser des questions à propos d'une situation historique. Analyser et comprendre un document -Comprendre le sens général d'un document. -Identifier le document et son point de vue particulier. -Extraire les informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser. -Expliquer le document et exercer son esprit critique Pratiquer différents langages -S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.	Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer Domaine 2 : les domaines et outils pour apprendre Domaines 1, 2 et 5 : les représentations des activités humaines Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

■ Les documents

Le premier document est composé d'extraits de deux traités : l'Acte unique (ou traité de Luxembourg) et le traité de Maastricht, car le premier a ouvert la voie au second. Les quatre autres documents complètent et illustrent ces accords internationaux en mettant en avant les réalisations ou les enjeux nés de cette nouvelle étape de la construction européenne.

• Doc 1

L'Acte unique européen non seulement amende et complète le traité de Rome (mais ne le remplace pas), mais aussi jette les bases de l'Union européenne.

En 1985, la Commission européenne présidée par le français Jacques Delors décide de relancer la construction européenne (en crise depuis le début des années 1970) par l'achèvement du marché commun (qui devient alors « marché intérieur » ou « marché unique ») en supprimant « tous les obstacles à la libre circulation » (au plus tard le 31 décembre 1992). La création de cet espace européen sans frontières intérieures s'accompagne d'un renforcement des politiques communes. De plus, La CEE acquiert

de nouvelles compétences (recherche, environnement, politique sociale, politique étrangère, etc.). Enfin, les institutions sont réformées (le Parlement peut rejeter les décisions du Conseil des ministres et amender les propositions de la Commission par exemple). L'Acte unique européen est « une reprise et une transformation de l'eupéanisation » car « la dynamique déclenchée modifie en profondeur les structures de production européenne » (S. Kahn).

Le traité de Maastricht doit donner une nouvelle impulsion à la construction européenne après les bouleversements qu'a connus le continent depuis 1989. Le but est de renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions (le sentiment que l'organisation européenne souffre d'un déficit démocratique s'est accru, en raison du déséquilibre entre les pouvoirs de la Commission, non élue, et ceux encore limités du Parlement, élu) et permettre un élargissement massif. Ainsi, le 7 février 1992 les douze États membres de la CEE créent l'Union européenne et donnent une dimension politique nouvelle à la construction européenne. Cette dernière repose sur trois piliers. Le premier est le pilier communautaire, centré sur l'établissement du marché unique et la création de l'Union économique et monétaire. C'est un élément essentiel du traité puisqu'il remet en cause un aspect fondamental de la souveraineté des États et a des conséquences importantes sur la vie quotidienne des citoyens. Il étend les compétences de la Communauté à des domaines qui ne sont plus exclusivement économiques. Ce pilier concerne les domaines qui font l'objet d'un transfert de souveraineté au profit des institutions européennes. Le deuxième pilier institue la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le troisième une coopération policière et judiciaire. Ces deux piliers prévoient des procédures intergouvernementales de coopération, sans transfert de souveraineté.

Le traité renforce les prérogatives du Parlement, notamment en matière législative, tandis que le vote à la majorité qualifiée continue de progresser au Conseil pour faciliter les décisions. Le renforcement de l'intégration politique passe aussi par la création d'une citoyenneté européenne. Le préambule du traité formule également l'ambition de développer la dimension sociale de la Communauté. Un protocole social est annexé au traité, envisageant la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, un dialogue social, etc. La ratification, plus difficile et plus lente que prévu, provoque une crise de la construction européenne. Le 2 juin 1992, le succès inattendu du « non » au premier référendum danois marque le refus d'une Union qui entraverait la souveraineté, en particulier pour la monnaie et la défense. Une vague d'eurosepticisme déferle sur les Douze

• Doc 2

Cette affiche du parti socialiste français pour le référendum sur le traité de Maastricht prône un vote en faveur du traité en présentant la construction européenne comme le seul moyen de peser sur la scène internationale en matière économique (face aux États-Unis représentés sous les traits d'un super héros et au Japon, représenté par un sumo) mais aussi politique.

• Doc 3

Le traité de Maastricht institue une citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union complète mais ne remplace pas la citoyenneté nationale ; c'est une citoyenneté dite de « superposition ». Les individus n'accèdent à la citoyenneté européenne qu'au travers de leurs États : le fait d'être français ou allemand conférant automatiquement la citoyenneté européenne. La définition de la nationalité demeure la prérogative exclusive des États membres.

Les citoyens européens disposent de droits liés à leur citoyenneté, qui se sont renforcés au gré des traités ultérieurs, renforçant ainsi le caractère démocratique de l'UE :

- le droit de circuler et de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des autres États membres ;
- des droits civiques et politiques : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen dans l'État membre où ils résident (le traité de Lisbonne en 2009 crée le droit de pétition devant le Parlement européen ou encore droit d'initiative citoyenne des lois) ;
- certaines garanties juridiques comme la protection diplomatique et consulaire par un autre État membre sur le territoire d'un pays tiers, non membre de l'UE, si le leur n'y est pas représenté.

Les citoyens européens ont aussi des droits fondamentaux (civils, politiques, économiques et sociaux) que l'UE s'engage à respecter et qui sont énoncés dans la Charte des droits fondamentaux du 7 décembre 2000, charte rendue contraignante pour les États depuis le traité de Lisbonne. Les citoyens disposent de moyens juridictionnels (Cour de justice de l'UE), mais aussi non juridictionnels (médiateur), pour défendre leurs droits face aux actes des institutions européennes.

• Doc 4

La fin de la guerre froide permet d'envisager l'extension de la construction européenne au reste du continent (essentiellement l'Est). Le 4^e élargissement, qui concerne donc l'Europe centrale et orientale, se déroule dans les années 2000 (2004, 2007, 2013). Ce sont 13 nouveaux pays (bien plus que lors des autres vagues d'adhésion) qui deviennent des États membres : 3 ex-républiques soviétiques (dont la Lettonie), 5 anciennes démocraties populaires, 2 îles méditerranéennes, etc. Même si la tendance actuelle est à poursuivre l'élargissement (Ukraine par exemple), les opinions publiques débattent toujours de l'opportunité d'avoir permis l'entrée de ces pays dans l'organisation européenne.

• Doc 5

Au 1^{er} janvier 2002, l'euro circule sous sa forme fiduciaire mais la monnaie unique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999 dans 11 pays. La politique monétaire est transférée au Système européen de banques centrales dont la Banque

centrale européenne : les États ont donc abandonné un attribut emblématique de leur souveraineté. Faciliter les échanges commerciaux transfrontières permet de construire une Union économique et monétaire qui repose également sur une coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres.

Les billets ne comportent aucun insigne national. On y voit un drapeau européen et une carte de l'UE. Le graphisme a été choisi en 1996 par le Conseil des gouverneurs de la BCE à l'issue d'un concours remporté par Robert Kalina, graphiste de la Banque nationale d'Autriche. Les fenêtres, les ponts, les portails, sont communs aux différentes coupures. Ils illustrent le patrimoine culturel commun, l'ouverture de l'Europe sur le monde, le lien entre les peuples et retracent l'histoire de l'architecture et des techniques. Leur style architectural illustre sept périodes artistiques communes à toute l'Europe ; sur les billets de 10 € est représentée la période romane. Le choix thématique des monuments et des divers styles d'architecture exalte par ailleurs la capacité du travail humain de créer de grandes œuvres et de les perfectionner au fil du temps, de construire un ensemble solide et durable.

Je découvre

Les défis actuels de l'Union européenne

> MANUEL PAGES 138-139

■ Objectifs

Les élèves terminent leur étude de la construction européenne par la période qui débute vers 2010, dans un contexte de crises diverses et nombreuses qui ont souvent mis en difficulté l'Union européenne. Cette partie permet d'aborder cette fois le fonctionnement concret des institutions européennes. Les élèves seront amenés à comprendre que la construction européenne n'a jamais été un processus linéaire et régulier et a toujours dû faire face à des obstacles.

■ Les documents

• Doc 1

The Guardian, un des journaux de référence britannique, orienté au centre gauche s'était fortement engagé contre le Brexit. L'image du puzzle (symbole de reconstitution, collaboration et d'entrecroisements) montre un Royaume-Uni qui n'appartient plus à l'Europe et la légende s'inquiète du futur.

La sortie de l'UE (permise par l'article 50 du traité sur l'Union européenne c'est-à-dire le traité de Maastricht, modifié par les traités d'Amsterdam en 1997, de Nice en 2001 et de Lisbonne en 2009) a été approuvée par 51,89 % des voix lors du référendum du 23 juin 2016 mais ne s'est faite que le 1^{er} janvier 2021. Après la signature de l'accord de retrait, un nouveau traité, surtout consacré au commerce, été négocié en un temps record.

Le Brexit s'explique par le déficit démocratique de l'Europe et l'accroissement des inégalités territoriales, des critiques récurrentes contre l'UE (voir le **doc 3**). Mais c'est une aussi une crise britannique pour l'affirmation de l'anglicité (les *remainers* avaient une conception multiscalaire de leur identité : Écosse, Ulster, métropoles).

Finalement l'unité de l'UE s'est trouvée renforcée par le Brexit : les pays de l'UE ont réussi à maintenir une unité sans faille dans les négociations et les partis des pays membres de l'UE qui faisaient campagne pour une sortie de l'UE ont renoncé à cette proposition. Le Brexit rappelle par ailleurs que l'UE repose bien sur la libre volonté des parties prenantes et non pas sur le rapport de force.

• Doc 2

G. Andreani (universitaire spécialisé dans les questions de sécurité européenne) démontre que la crise migratoire a accru les divergences entre les États membres alors que la politique d'asile est une politique commune. Ainsi, le règlement de Dublin III (2013) instaure l'obligation de déposer sa demande d'asile dans le pays d'arrivée, et donc le plus souvent la Grèce, l'Italie et l'Espagne.

Il rappelle que l'UE a connu une arrivée de migrants sans précédent dans les années 2015-

2016 en raison du Printemps arabe et de la guerre en Syrie (voir **doc 4**) alors que le nombre de migrants ne cessait déjà d'augmenter depuis les années 1990 : 1 250 000 demandes d'asile ont été enregistrées en 2015. Durant l'été 2015, la chancelière allemande A. Merkel décide, seule, d'accueillir un million de Syriens. Ces demandes ont ensuite baissé avec l'accord trouvé par les ministres de l'intérieur de l'Union européenne qui renforce le contrôle des frontières et surtout qui délègue aux pays tiers frontaliers de l'UE (d'abord la Turquie, mais aussi la Lybie, le Maroc, etc.) le contrôle des migrants.

Les pays membres qui sont la porte d'entrée dans l'UE pour les migrants (Grèce, Italie, Espagne) ne cessent de dénoncer le manque d'aide de l'UE et le manque de solidarité des autres États. L'action de l'UE est paralysée par une opposition est-ouest sur la conception politique des valeurs européenne. Par exemple, en octobre 2015, le plan de répartition de 160 000 réfugiés syriens proposé par la Commission européenne et voté à la majorité qualifiée par le Conseil de l'Union européenne, n'est pas appliqué du tout par les pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, Slovaquie et Tchéquie) et doit donc être abandonné. En septembre 2020, le « pacte global pour la migration » de la Commission a été refusé par le groupe de Visegrad, l'Autriche et la Slovaquie alors les pays de première arrivée (Grèce, Malte, Italie et Espagne) exigent une répartition entre les États membres. Les camps de rétention de ces pays d'entrée sont engorgés et les droits humains de moins en moins respectés, en opposition avec les valeurs fondatrices de l'UE.

• Doc 3

L'Eurobaromètre est un sondage mené par la Commission européenne depuis les années 1970 (au moins deux fois par an) pour connaître l'opinion publique européenne.

Alors que le premier graphique montre que les Européens ont investi leur citoyenneté, le second document alerte sur le ressenti du déficit démocratique.

La ratification du traité de Maastricht (le « non » l'emporte au Danemark) a révélé la crise de légitimité de la construction européenne : si les Européens y adhèrent,

certaines souhaitent lui donner une autre direction. L'euro-scepticisme prospère ainsi depuis les années 1990 dans les débats publics. Mais la défiance est réellement apparue avec les rejets français et hollandais du traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE) en 2005. L'adoption du traité de Lisbonne (par voie parlementaire, sauf en Irlande) qui a ensuite repris ce texte a alors été interprétée comme une négation de la souveraineté populaire. Le taux d'abstention aux élections européennes, plus de 40 %, et le succès des partis euro-sceptiques montrent qu'il n'y a pas de démocratie vécue à l'échelle européenne. Les réformes renforçant le poids du parlement et la nomination à la tête de la Commission de la tête de liste ayant remporté l'élection européenne (qui n'était pas prévue dans le traité de Lisbonne) depuis 2014 ne sont donc pas parvenus à convaincre une majorité de citoyens européens.

• **Doc 4**

www.humeurs.be est le blog sur lequel le dessinateur de presse belge Oli publie les productions faites pour différents médias belges.

Le document fait apparaître les divisions des pays de l'UE au sujet de la guerre en Syrie entre les multilatéralistes, les alliés inconditionnels des États-Unis, les non-interventionnistes, etc. En août 2013, à cause de l'usage d'armes chimiques par le régime syrien, la France est prête à armer les rebelles et même à intervenir militairement alors que le Royaume-Uni s'y refuse. C'est la fin de l'unanimité qui avait prévalu entre tous les États membres de 2011 à 2013. L'intervention russe pour soutenir Bachar al-Assad accroît encore les divisions au sommet de Luxembourg d'octobre 2015. La France est désormais la seule à exiger le départ du dirigeant syrien. Certains pays, comme l'Italie, rechignent à dénoncer l'intervention russe alors que l'UE a demandé à la Russie de cesser ses bombardements.

L'ambition et l'efficacité diplomatique de l'UE sont limitées par les divergences permanentes entre les États alors que la majorité des décisions de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune, définie par le traité de Maastricht) exige l'unanimité (sans oublier que

les États conservent leur pleine souveraineté pour la politique étrangère).

• **Doc 5**

Sylvain Khan est agrégé d'histoire et docteur en géographie et enseigne à Sciences-Po. D'après son analyse, les actions menées par l'UE dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ont fait naître sinon un État, au moins une « étaticité » et une souveraineté européenne.

Dans les domaines mutualisés, l'UE a pris des décisions très rapidement (intervention massive de la Banque européenne d'investissement, rachat des bons du trésor émis par les pays européens). Mais c'est une véritable révolution qui s'accomplit au Conseil européen du 21 juillet 2020, avec Next generation EU : un plan de relance européen de 750 milliards d'euros, un emprunt commun pour le financer (malgré les réticences de ceux qui se nomment « pays frugaux » - appelés « groupe de radins » pour leurs adversaires : Pays-Bas, Autriche, Danemark, Suède et Finlande) qui doit être remboursé pour 2058 par des ressources propres nouvelles, un budget européen relevé à 2 % du PNB : cette naissance d'une sorte d'État fédéral est une réponse à la demande des citoyens européens d'une Europe plus sociale (les eurobaromètres illustrent bien ce retour de l'Europe).

En septembre 2020, la Commission propose une « Union européenne de la santé » à la place des politiques mutualisées (il n'y avait pas de politique européenne de santé publique). La Commission a fait un achat groupé gigantesque de vaccins en les préachetant à 6 laboratoires pharmaceutiques.

■ **Travailler les compétences**

Compétences travaillées	Domaines du socle commun
<p>Se repérer dans le temps et dans l'espace. Situer un fait dans une période donnée, situer des lieux et des espaces.</p>	<p>Domaines 1, 2, et 5 : les représentations du monde et les activités humaines</p>
<p>Analyser et comprendre un document -Comprendre le sens général d'un document. -Extraire les informations pertinentes pour répondre à une question portant sur</p>	<p>Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer</p> <p>Domaine 2 : les domaines et outils pour apprendre</p>

un ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser. -Expliquer le document et exercer son esprit critique	
Pratiquer différents langages -Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter. -S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger	Domaines 1, 2 et 5

■ Réponses aux questions

Parcours 1 Je comprends le sens des documents

1. L'Union européenne a dû faire face à des défis d'une ampleur inédite. D'abord des problèmes internes avec une crise politique (Brexit et manque de légitimité démocratique) et crise géopolitique (divergences en politique étrangère). À cela s'ajoute des contraintes externes : une crise migratoire et une crise sanitaire.

2. C'est la géopolitique qui divise les Européens comme l'illustre la guerre civile en Syrie : les États ne parviennent pas à adopter une position commune qui permettrait à l'UE de jouer un rôle dans ce conflit. L'accueil des réfugiés fuyant cette guerre met en lumière le manque de solidarité des États membres.

3. C'est la crise sanitaire du Covid-19 qui renforce l'unité de l'UE : la santé devient une politique publique commune avec l'achat de vaccins et l'UE change de nature (le regroupement d'États-nations devient une sorte d'État fédéral) avec le plan de relance qui repose sur un endettement commun.

4. Les ressortissants des pays de l'UE se reconnaissent comme citoyens de l'Union puisque la majorité estime connaître ses droits de citoyens européens, mais ils pensent ne pas avoir le pouvoir car seule une minorité estime que sa voix compte dans l'Union européenne.

5. J'argumente à l'écrit

L'enseignant-e pourra rappeler les attendus d'une synthèse :

- utiliser toutes les informations (réponses 1 à 4) en hiérarchisant les faits (distinguer ce qui est important) ;
- mettre en évidence les liens entre les différents faits ;
- argumenter de manière organisée en suivant un plan (ici un plan chronologique).

Parcours 2 J'argumente à l'oral



Aide pour l'argumentation

Activité élève :

→ Un tableau à compléter pour confronter les arguments de l'historien à ceux de l'élève
[07_03]

Exercices

> MANUEL PAGE 143

■ EXERCICE 1

- Marché commun.
- Élargissement.
- Citoyenneté européenne.

■ EXERCICE 2

- d
- a ; b
- c ; e ; f

■ EXERCICE 3

La légende est la suivante (dans l'ordre des figurés) :

- Union européenne
- CECA
- Élargissement de 2004
- Brexit de janvier 2020
- Espace Schengen
- Zone euro

Brevet

> MANUEL PAGES 144-145

Exercice 1 – Sujet guidé

Analyser et comprendre des documents

1. Un des objectifs de la construction européenne est la paix : « 60 ans au service de la paix et de la réconciliation » (**doc 1**), « une communauté fondée sur la paix » (**doc 2**). Par ailleurs, les deux documents dénoncent la

Seconde guerre mondiale (« Europe ruinée », « tragédie ») et le **doc 2** insiste sur la réconciliation franco-allemande avec le traité de l'Élysée. En effet, ces pays ne se sont plus fait la guerre depuis 1945 et l'UE a reçu le prix Nobel de la paix en 2012.

2. L'Union européenne s'est construite sur les valeurs suivantes : « démocratie », « droits de l'homme » (**doc 1** et **2**), « liberté », « État de droit » (**doc 2**).

3. Les grandes étapes sont :

- **1952** : CECA (déclaration Schuman en 1950 et traité de Paris en 1951) (**doc 1**) ;

- **1957** : le traité de Rome et la Communauté économique européenne (**doc 1**) qui est « célébré 60 ans après par la Déclaration de Rome » (**doc 2**) ;

- **depuis 1993** : l'Union européenne (le traité de Maastricht n'est pas mentionné, mais les deux documents citent « l'Union européenne » (**doc 1**) et « Union » (**doc 2**)).

4. Le **document 1** représente K. Adenauer et C de Gaulle lors du Traité de l'Élysée et ainsi met en avant le rôle du « couple franco-allemand » dans les avancées de la construction européenne.

Le **document 2** précise « nous avons décidé de nous lier », « institutions communes », « nous agissons de concert [...] avançant dans la même direction » : la construction européenne s'est faite des liens de plus en plus étroits entre les États-membres, partant d'une association économique sectorielle (CECA), puis un marché commun et ses politiques communes (CEE) pour arriver à une union politique (UE) : c'est l'approfondissement.

« En laissant la porte à ceux qui souhaitent se joindre à nous plus tard » rappelle que la construction européenne, composée de 6 États fondateurs s'est faite en intégrant de plus en plus d'États : c'est l'élargissement.

Exercice 2 – Sujet blanc

Maîtriser différents langages

Le sujet ne propose pas un plan, mais oblige à bien placer les différents moments de la construction européenne dans leur contexte (qui définit les buts). Proposition de plan détaillé :

Introduction

La construction européenne est un long processus qui s'est engagé après la Seconde Guerre mondiale, avec comme première étape la création de la CECA en 1951 et qui se poursuit encore de nos jours. **Comment la construction européenne s'est-elle élargie et approfondie ?**

I. Paix et prospérité pendant la guerre froide (1951-1992)

- Buts : paix, prospérité, peser dans les relations internationales face aux États-Unis et l'URSS tout en appartenant au bloc de l'Ouest.

- Approfondissement : une construction économique, du traité de Paris créant la CECA en 1951 (mise en commun production et acier) au traité de Rome donnant la naissance à la CEE en 1957 (marché commun et politiques économiques communes).

- Élargissement : 6 pays fondateurs, puis élargissement à l'ouest (années 1970) et au sud (années 1980).

II. Paix, prospérité et unité après la guerre froide (depuis 1992)

- Buts : Toujours paix et prospérité, mais aussi fédération européenne et peser dans les relations internationales face aux États-Unis et à la Chine.

- Approfondissement : mise en place par le traité de Maastricht, l'UE devient une construction économique et politique : monnaie unique, citoyenneté européenne, PESC, etc. Mise en place d'un emprunt commun en 2020 dans le cadre du plan de relance qui fait presque de l'UE un État.

- Élargissement : avec la fin du communisme, élargissement à l'est dans les décennies 2000-2010.

Conclusion

La construction européenne est un processus d'approfondissement et d'élargissement. Mais les crises ont été et sont encore nombreuses et cette construction n'est pas linéaire.

NOM :

CLASSE :

Chapitre 7 Aide à la réalisation d'une frise chronologique

➤ Manuel p. 135
Parcours 2

Étape 1 : Chercher les dates à placer sur la frise	
Date et nom de l'événement = les grandes dates du contexte de la construction européenne (guerre froide, décolonisation) + les dates de la construction européenne depuis 1950 jusqu'à la fin des années 1980	Phrase explicative = faites une courte phrase expliquant ce que cet événement représente pour la construction européenne

Étape 2 : Construire la frise

- a. **Tracez une frise** ci-dessous, sur toute la largeur de la page.
- b. **Graduez-la frise de 1949 à 1985** : l'échelle sera de 4,8 cm pour 10 ans (donc 1 an sera représenté par 4,8 mm)
- c. **Placez les évènements sur la frise** (à l'intérieur ou à l'extérieur avec des flèches) en choisissant deux couleurs différentes pour distinguer les dates du contexte de celles de la construction européenne. Des illustrations sont possibles.

Étape 3 : Présenter la frise

- Notez l'**échelle de temps**
- Donnez un **titre** à la frise

NOM :

CLASSE :

Chapitre 7

Guidage pour la réalisation de la tâche complexe

➤ Manuel p. 136
Tâche complexe

1 Aide à la compréhension des documents

a. Complétez le tableau ci-dessous en indiquant l'information essentielle communiquée par chaque document.

Relancer la construction européenne pour faire le poids	
Doc 1	<i>Relevez les buts et les moyens que se donne l'Union européenne pour rivaliser avec les autres États.</i>
Doc 2	<i>Identifiez les pays symbolisés par les personnages du dessin et déduisez-en dans quel domaine l'Union européenne veut compter.</i>

Une intégration économique poussée	
Doc 1	<i>Montrez que les grandes décisions économiques citées sont un approfondissement de la construction européenne.</i>
Doc 5	<i>Expliquez comment est mis en application le traité de Maastricht et justifiez pourquoi d'après vous cela renforce l'intégration économique entre les pays européens.</i>
Le renforcement des droits des citoyens	
Doc 1	<i>Relevez à qui est accordé la citoyenneté européenne.</i>
Doc 3	<i>Citez quels sont les droits des citoyens européens et montrez en quoi cela renforce les valeurs européennes.</i>

L'élargissement à de nouveaux États	
Doc 4	<i>Après avoir daté et localisé l'événement célébré par ces Européens, racontez les événements qui ont permis à ces Européens de participer à la construction européenne.</i>

- b.** Transformez en phrases courtes les informations que vous avez inscrites dans le tableau. Organisez-les en trois paragraphes, chacun traitant l'un des thèmes du documentaire.

NOM :

CLASSE :

Chapitre 7

Guidage pour la réalisation de la tâche complexe

➤ Manuel p. 136
Tâche complexe

2 Aide à la réalisation du podcast

Préparez la rédaction de votre podcast en répondant à la question du sujet : **comment l'Union européenne approfondit-elle la construction européenne ?**

- ➔ Aidez-vous des informations des documents (prélevées dans l'**aide n°1**).
- ➔ Rédigez des phrases courtes, relevez des citations (cela rendra votre texte plus vivant).

Pour compléter le texte et rendre le podcast plus attrayant, il est possible d'ajouter de la musique ou des animations sonores. Vous pouvez utiliser la fonction dictaphone d'un téléphone portable ou des applications plus élaborées comme celle de Radio France, « l'appli France info junior » (faite normalement pour réaliser un journal radiophonique).

L'enregistrement suit les étapes suivantes :

- Indiquer le **thème**, le **chapitre** et le **sujet** du podcast ainsi que la **date** de l'enregistrement.
- Rappeler la **question** du sujet et le **plan**
- Lire le texte que vous avez rédigé d'une voix **claire** et **rythmée** en faisant apparaître clairement le plan.

NOM :

CLASSE :

Chapitre 7

Aide à la conduite du débat et à la présentation des conclusions

 ➤ Manuel p. 139
 Parcours 2

1 Préparation du débat (travail individuel)

- Répondez aux questions 2 à 5
- Et/ou réalisez un tableau de synthèse des documents

Relevez et classez les crises par leur date en notant le numéro du document	Caractérissez la nature de la crise et décrivez là.	Identifiez les principaux pays européens concernés en notant leur nom et leur point de vue	Expliquez si l'UE est fragilisée par cette crise.	Expliquez si l'UE est renforcée par cette crise.

2 Organisation du débat (en groupes)

• Répartissez-vous les différentes fonctions à remplir	
Fonctions	Prénom de l'élève qui va exercer cette fonction pendant le débat
Le-la maître·sse du temps : <ul style="list-style-type: none"> ○ Surveille l'heure et annonce régulièrement combien de temps il reste. ○ S'assure que tous les élèves aient le même temps de parole. 	
Le-la maître·sse du langage <ul style="list-style-type: none"> ○ Aide à la formulation des arguments de chacun·e. ○ Reprend avec ses mots les arguments les plus importants pour être sûr·e que chacun·e a bien compris 	
Le-la modérateur·ice <ul style="list-style-type: none"> ○ Au début, rappelle la question à laquelle vous devez répondre. ○ Veille à ce que tout le monde parle et que personne ne parle trop longtemps. 	
Le-la secrétaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Prend en note les grands thèmes abordés pendant le débat. ○ À la fin du débat, présente un résumé de ce qui a été dit avec ses mots. 	

Choix des critères de réussite du débat	
Attitudes	Contenu de l'argumentation

3 Débattre

- Expliquez vos arguments aux autres élèves.
- Relevez et classez les arguments des autres élèves en fonction de votre jugement (le·la secrétaire, chargé·e de la synthèse, ne fait pas ce classement).

Arguments avec lesquels je suis d'accord	Arguments avec lesquels je ne suis pas d'accord

4 Bilan du débat

• Évaluez votre participation au débat en fonction des critères de réussite définis à l'étape 2.

Critères très réussis	Critères réussis	Critères en cours d'acquisition	Critères à acquérir

• Répondez à la question en reprenant les arguments qui vous ont convaincu

• Expliquez si le débat vous a permis de mieux répondre à la question